



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/26 de la Municipalité du 20 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- en vue de financer les travaux relatifs au raccordement au chauffage à distance du temple de La Sallaz – Vennes ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique n° 5013.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/34 de la Municipalité, du 16 août 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/03 de la Municipalité, du 17 janvier 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et M. Hadrien Buclin : « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/55 de la Municipalité, du 8 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « *Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée.* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicolas Tripet et consorts : « *Quelle identité numérique pour nos enfants... dans 15 ans ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de Mme Caroline Devallonné Dinbali, disant :

*« Le conseil communal souhaite que la municipalité étudie la possibilité de prolonger les actions menées dans la prévention numérique auprès des parents, par exemple par le biais des infirmières scolaires, et d'intégrer la notion de protection de l'identité numérique aussi dans les actions destinées autant aux parents de jeunes enfants qu'aux professionnels. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez et consorts : « Help ! Site internet de la Ville de Lausanne : trouver facilement l'information sur l'aide en cas de violences conjugales »
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :

:



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Aude Billard et consorts : « Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà »
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :

:





## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Une stratégie pour les achats publics durables »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :

:



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez et consorts : « Décès de lausannoises et de lausannois : vers une simplification des démarches administratives pour les familles proches »
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :

:



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021  
Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Latha Heiniger : «*« Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? »* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021  
Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « *Les nappes phréatiques lausannoises sont-elles polluées ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Anita Messere (UDC) et consorts : « *Entre communication prétentieuse, les décisions incohérentes et les frais de justice, qu'est-ce qui coûte le plus aux contribuables lausannois ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de M. Valéry Beaud, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'accepte plus de projets de construction qui dérogent de manière significative aux dispositions du RPGA en matière de surfaces d'espaces verts et de nombre d'arbres d'essences majeures plantés, et garantisse aussi une quantité suffisante d'espaces verts en ville, particulièrement en pleine terre, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur, s'adapter aux changements climatiques et offrir une meilleure qualité de vie à ses habitants. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 12 janvier 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johan Pain (EàG) et consorts : « *Pourquoi l'injuste décision de de la CPCL ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que les membres de la Municipalité siégeant au Comité de la CPCL interviennent dans les meilleurs délais pour convaincre celui-ci de revenir sur sa décision de repousser à la fin du mois le versement des retraites à leurs bénéficiaires, ou de prévoir des modalités de versements différenciées suivant les situations, en particulier aux pensionné.e.s disposant de rentes modestes. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi douze janvier deux mille vingt-et-un.

La présidente :

Le secrétaire :